

Statut du cheval

Juridiquement, le statut des chevaux est celui « d'animaux de rente », dits aussi « utilitaires », autorisés pour la production de denrées alimentaires. Cependant, une nouvelle mentalité apparaît dans la société occidentale. À présent, les cavaliers privilégient le contact avec le cheval à la pratique de l'équitation et nombre de personnes adoptent des chevaux, au même titre que des chiens ou des chats.

Porteur de ce nouveau principe de « non-utilisation », le statut culturel du cheval évolue vers celui d'animal de compagnie. One Voice soutient ce progrès avec une pétition demandant le statut d'animal de compagnie et par conséquent l'abolition de l'hippophagie.



Principes de base

Avec le statut d'animaux de compagnie, une réglementation plus stricte pour l'achat et la garde d'un cheval par un particulier et des contrôles sévères dans les élevages d'équidés seront indispensables. Un cheval doit bénéficier d'un pré, d'un abri, d'eau et de nourriture disponibles en quantité suffisante, d'un compagnon (cheval, âne, vache). Les chevaux sont des animaux sociaux et souffrent de la solitude.

Réponses de One Voice

One Voice combat pour l'obtention du statut d'animaux de compagnie en faveur des chevaux.

L'association mène des enquêtes, porte des affaires en justice et informe le public afin qu'il soutienne ses propositions.

Les « animaux de rente » sont destinés à la production de denrées alimentaires et autorisés pour la production de viande. Les « animaux de compagnie » ne sont pas autorisés pour la production de denrées alimentaires (chiens, chats, etc.).

la condition des Chevaux

sur

Sports, jeux, loisirs, spectacles, consommation... De l'argent, des plaisirs et l'exaltation du sentiment de supériorité pour les humains, mais de multiples formes de maltraitance pour les chevaux.

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur du papier recyclé.



Renseignements, tracts et pétitions :

12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric
Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18
www.one-voice.fr • e-mail : info@one-voice.fr

Siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg

NON SUBVENTIONNÉE
Liberté de parole
garantie !

